

INFORMATIONS ÉVEIL ANNÉE 2024-2025

Date limite de candidature en ligne :
Dimanche 16 juin 2024

Dates à retenir 2024-2025	2
1/ Dossier de pré-inscription : mode d'emploi	3
2/ Estimez le coût de vos pratiques	4
Indications	4
Grille tarifaire Éveil	5
3/ Informations générales	6
Elève mineur-e :.....	6
Absences d'élèves :.....	6
Assurance responsabilité civile :.....	6
Non-présentation de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 :.....	6
4/Outils numériques pédagogiques	7
5/ Une école inclusive et solidaire	7
6/ Formulaire d'annulation d'inscription sans frais	8
9/ Protection de vos données personnelles	9

Bienvenue à l'ENM de Villeurbanne !

Dates à retenir 2024-2025

MARDI 2 JUILLET	Publication de l'admission des nouveaux élèves d'Éveil
JUILLET	Envoi des confirmations d'inscriptions Éveil et simulation tarifaire par mail
JEUDI 21 SEPTEMBRE 17H30 19H00	Rencontre parents et enseignants d'éveil Éveil Musique et Danse 1ère année Atelier Découverte (Éveil 3)
SEMAINE DU 23 SEPTEMBRE	Début des cours
 VENDREDI 4 OCTOBRE	Dernier délai pour l'annulation d'inscription sans frais
MI-NOVEMBRE	Envoi de la facture pour l'année 2024-2025 et début des prélèvements

1/ Dossier de pré-inscription : mode d'emploi

Pour vous pré-inscrire en ligne, vous devez vous connecter à l'extranet du logiciel iMuse.
(<https://www.imuse-villeurbanne.fr/extranet/> puis cliquer sur Pré-inscription)

1- Téléchargez et remplissez les fiches :

- ✓ La fiche « Communication et droit à l'image »
- ✓ La fiche « Modalités de paiement » avec le mandat de prélèvement SEPA rempli si vous choisissez le prélèvement automatique en huit fois

2- Remplissez les différents champs du formulaire pour le responsable légal et chaque élève

- ✓ Vous devez obligatoirement remplir les rubriques surlignées en jaune.
- ✓ Vous ne pouvez indiquer qu'un seul choix de discipline par élève et celui-ci doit impérativement correspondre à l'année de naissance de l'enfant concerné.

3- Joignez obligatoirement :

- ✓ Une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'électricité, d'eau, de gaz, quittance de loyer...) - En cas d'hébergement par une tierce personne, joignez un justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant-e, une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'une attestation sur l'honneur de ce-tte dernier-ère.
- ✓ La copie intégrale de l'avis d'imposition **2023 sur les revenus de 2022**, sur lequel figure l'élève. Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas rendre cet avis d'imposition, merci d'envoyer un mail à scolarite@enm-villeurbanne.fr
- ✓ Une attestation de responsabilité civile en cours de validité au nom de chaque élève réinscrit
- ✓ Une photo (format identité) de chaque élève réinscrit
- ✓ Si vous choisissez le prélèvement automatique : joindre un IBAN (anciennement RIB)

La plateforme de pré-inscription en ligne sera accessible du vendredi 24 mai au dimanche 16 juin inclus.

Pour toute question sur l'inscription ou le cursus, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service Scolarité :



Par courriel à scolarite@enm-villeurbanne.fr



Par téléphone : 04 78 68 77 99



Sur place : Auprès du service scolarité aux heures d'ouverture du service.

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30 à 17h30
Mardi	9h à 12h	14h à 17h30
Mercredi	9h à 12h	13h30 à 17h30
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h30
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h

2/ Estimez le coût de vos pratiques

Utilisez notre simulateur en ligne <https://www.tarifs.enm-villeurbanne.fr/>



Indications

Votre pratique à l'ENM, votre lieu de résidence, ainsi que votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) 2022 sur lequel l'élève apparaît à charge vous permettront de déterminer la ligne tarifaire qui vous concerne.

30 euros de frais de dossier pour tout nouvel inscrit

Cas particuliers – Majoration et réduction :

- Pour les élèves **résidant hors de la Métropole de Lyon** après le 4 octobre 2024, **une majoration de 30%** est appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription ;
- Pour les Villeurbannais-es, si **2 membres du même foyer fiscal sont inscrit-es à l'ENM**, **une réduction de 10%** sera appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription ;
- Pour les Villeurbannais-es, si **3 membres ou plus du même foyer fiscal sont inscrit-es à l'ENM**, **une réduction de 20%** sera appliquée sur l'ensemble des frais d'inscription.

Une simulation de tarif vous sera envoyée en juillet. Le coût définitif sera déterminé par nos services. N'hésitez pas à contacter le service scolarité pour toute question relative aux tarifs.

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas justifier d'un RFR pour l'année 2022, merci d'envoyer un mail à scolarite@enm-villeurbanne.fr.

Grille tarifaire Éveil

RFR mini (en €)	RFR maxi (en €)	Tarif Eveil Villeurbannais-es	Tarif Eveil non- Villeurbannais-es
0 €	2 500 €	68 €	68 €
2 501 €	5 000 €	68 €	139 €
5 001 €	7 500 €	68 €	210 €
7 501 €	10 000 €	68 €	282 €
10 001 €	12 500 €	68 €	354 €
12 501 €	15 000 €	68 €	458 €
15 001 €	17 500 €	68 €	562 €
17 501 €	20 000 €	68 €	584 €
20 001 €	22 500 €	68 €	612 €
22 501 €	25 000 €	68 €	633 €
25 001 €	27 500 €	68 €	654 €
27 501 €	30 000 €	80 €	677 €
30 001 €	32 500 €	92 €	703 €
32 501 €	35 000 €	103 €	728 €
35 001 €	37 500 €	115 €	753 €
37 501 €	40 000 €	125 €	779 €
40 001 €	42 500 €	136 €	805 €
42 501 €	45 000 €	148 €	830 €
45 001 €	47 500 €	151 €	854 €
47 501 €	50 000 €	153 €	876 €
50 001 €	52 500 €	159 €	916 €
52 501 €	55 000 €	160 €	939 €
55 001 €	57 500 €	163 €	963 €
57 501 €	60 000 €	166 €	986 €
60 001 €	62 500 €	169 €	1 009 €
62 501 €	65 000 €	171 €	1 031 €
65 001 €	67 500 €	174 €	1 055 €
67 501 €	70 000 €	177 €	1 078 €
70 001 €	72 500 €	179 €	1 101 €
72 501 €	75 000 €	181 €	1 124 €
75 001 €	77 500 €	184 €	1 148 €
77 501 €	80 000 €	186 €	1 171 €
80 001 €	82 500 €	189 €	1 193 €
82 501 €	85 000 €	192 €	1 216 €
85 001 €	87 500 €	194 €	1 240 €
87 501 €	90 000 €	197 €	1 263 €
90 001 €	92 500 €	200 €	1 287 €
92 501 €	95 000 €	203 €	1 310 €
95 001 €	97 500 €	204 €	1 334 €
97 501 €	100 000 €	207 €	1 357 €
100 001 €	et plus	209 €	1 379 €

3/ Informations générales

Elève mineur·e :

L'ENM est responsable des élèves régulièrement inscrit·es dans l'établissement uniquement pendant les heures de cours de l'élève fixées par l'emploi du temps. Les parents, ou responsables légaux, demeurent donc seul·es responsables de leur enfant mineur·e en dehors de leur prise en charge effective par leur enseignant·e.

A ce titre, il appartient aux parents ou responsables légaux de vérifier la présence effective de l'enseignant·e avant de laisser leur enfant à l'ENM et d'organiser la prise en charge de l'enfant à la fin des cours ou entre chaque cours. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas de sortie de l'élève, entre deux cours, en dehors des bâtiments.

Absences d'élèves :

En cas d'absence inopinée, les enseignant·es doivent être prévenu·es directement selon le mode de communication convenu dès la rentrée. A défaut, les parents d'élèves mineur·es recevront un mail signalant l'absence de leur enfant dans les 24h. Un nombre trop important d'absences, justifiées ou non, pourra entraîner la suspension temporaire ou l'interruption définitive de la scolarité de l'élève, sur avis pédagogique.

Assurance responsabilité civile :

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance couvrant leurs propres biens ainsi que les risques corporels les concernant dans le cadre des activités de l'ENM.

L'établissement et son personnel ne peuvent être tenus responsables :

- d'accidents survenus à l'intérieur de l'équipement ou lors d'activités pédagogiques organisées hors de ses bâtiments que si la cause peut leur en être imputée ;
- de vols ou dégradations de vêtements et biens personnels dans l'enceinte de l'École.

La garantie responsabilité civile est comprise dans la plupart des contrats d'assurance multirisque habitation, liés à la résidence principale ou à la location d'un logement.

Non-présentation de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 :

Vous ne pouvez ou ne souhaitez pas remettre une copie complète de votre avis d'imposition (document fourni par les **services fiscaux français**) faisant apparaître votre Revenu Fiscal de Référence.

Merci d'écrire à scolarite@enm-villeurbanne.fr afin de prendre rendez-vous avec la responsable de la scolarité **sans quoi votre pré-inscription ne sera pas prise en compte**.

4/Outils numériques pédagogiques

Les élèves inscrit-es à l'ENM de Villeurbanne bénéficient automatiquement d'un compte sur [Laclasse.com](https://www.laclassed.com).

Il s'agit d'un **Environnement Numérique de Travail ou ENT**, développé par la Métropole de Lyon, qui permet d'améliorer la communication au sein de l'établissement, et de faciliter l'enseignement grâce à des services pédagogiques numériques. Pour les élèves mineurs, « laclasse.com » permet aux parents de disposer d'un compte pour suivre le parcours de leur enfant.

A l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, les élèves auront accès à de nombreuses fonctionnalités qui permettent de retrouver des ressources pédagogiques déposées dans un espace sécurisé. Les ressources pédagogiques peuvent être internes à la plateforme (contenu produit par les enseignant-es de l'ENM), ou des liens vers des ressources externes.

Les élèves ont accès au contenu des cours dans lesquels ils ou elles sont inscrit-es, mais pas au reste des contenus. Ils peuvent communiquer par messagerie avec leurs enseignant-es, et les élèves des cours dans lesquels ils ou elles sont inscrit-es.

Pour les élèves mineur-es, un compte parent est créé. Le compte parent ne permet pas de voir les contenus pédagogiques, sa principale fonction est de permettre aux parents et aux enseignant-es de communiquer par une messagerie sécurisée.

Le fonctionnement de « laclasse.com » nécessite l'export de certaines données fournies lors votre inscription : état civil, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, et cours suivis à l'ENM de Villeurbanne. « Laclasse.com » respecte la réglementation européenne (RGPD) concernant les données personnelles.

5/ Une école inclusive et solidaire

L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique de Villeurbanne s'inscrit dans la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (n° 2005-102 du 11 février 2005).

L'objectif et le souhait de l'établissement est de développer et d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap en mettant si besoin en place les compensations favorisant l'inclusion et la mixité dans la pratique de la musique, de la danse et du théâtre.

Pour permettre cet accueil dans les meilleures conditions possibles dès le début du parcours de l'élève, nous vous proposons si votre enfant a des besoins particuliers (difficultés à réaliser des tâches de la vie courante, à se déplacer, à travailler, à échanger en groupe, si votre enfant, dans le cadre scolaire, est accompagné-e par une AESH ou si il ou elle a des problèmes de santé nécessitant un accompagnement individualisé (PAI,...)) de rencontrer la référente handicap afin de construire ensemble les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement des activités dans l'établissement.

Merci de prendre contact avec **Sylvie Cointet, référente handicap sur l'établissement** :
coordonationterritoriale@enm-villeurbanne.fr 07 87 15 69 79

Les données à caractère personnel, médicales ou de santé qui peuvent être collectées lors de cet accompagnement sont confidentielles. Elles sont recueillies avec l'accord des personnes concernées et de leurs responsables légaux. L'établissement s'engage pour la protection des données personnelles, dès leur collecte et tout au long de leur traitement, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données (RGPD - UE) 2016/679 du 27/04/2016.

6/ Formulaire d'annulation d'inscription sans frais

Avant le 4 octobre 2024 :

Vous avez la possibilité d'annuler sans frais votre inscription, en remettant le coupon ci-dessous au service Scolarité.

Après le 4 octobre 2024 :

Toute démission dans une ou plusieurs disciplines doit impérativement faire l'objet d'un courrier adressé à la Scolarité.

Les frais d'inscription pour l'année entamée restent entièrement dus.

Le remboursement des frais d'inscription pourra toutefois être accordé **sous réserve de justifier** de se trouver dans l'une des situations suivantes après le 4 octobre 2024 :

- Maladie
- Modification de la situation professionnelle : mutation, perte d'emploi, incompatibilité d'horaires avec l'activité à l'ENM...
- Modification de la structure familiale : décès, divorce...



Annulation d'inscription sans frais Coupon valable jusqu'au vendredi 4 octobre 2024 inclus

À renvoyer à l'ENM de Villeurbanne - Scolarité - 46 cours de la République, 69100 Villeurbanne

Je soussigné-e, _____, né-e le ____ / ____ / _____ demande l'annulation de :

- Mon inscription
- L'inscription de mon enfant _____

Concernant le(s) cours suivants :

Date : ____ / ____ / 2024

Signature :

9/ Protection de vos données personnelles

Pour permettre la gestion de votre inscription, les différents formulaires à compléter sont informatisés et traités par l'Ecole nationale de Musique de Villeurbanne (ENM). Ils ont pour base légale la mission d'intérêt public. Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement et sont conservées le temps de votre inscription. Dans nos formulaires de collecte, certaines données sont obligatoires et marquées d'un astérisque*. Toute fausse déclaration ou omission, peut entraîner, outre des sanctions pénales, la nullité de ladite inscription. L'ENM s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il ou elle est inscrit-e, et de gérer son dossier.

Pour exercer ses droits, chaque titulaire peut contacter le Service scolarité de l'ENM ou notre Déléguée à la protection des données à l'adresse suivante :

ENM de Villeurbanne, Déléguée à la protection des données, 46 cours de la République 69100 Villeurbanne
ou par e-mail : dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation, il ou elle peut aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

L'ENM s'engage à assurer la sécurité des données collectées en mettant en place une protection des données renforcée, par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.